

Accompagnement au métiers du secteur **SANTÉ & SOCIAL**

OBJECTIFS

La VAE permet de reconnaître l'expérience acquise par un individu et de la valoriser par un diplôme.

À l'issue de l'accompagnement, vous serez capables de :

- Identifier, organiser, valoriser les éléments de votre expérience professionnelle et personnelle en vue de la constitution du dossier de VAE,
- Préparer l'entretien et la soutenance du dossier avec le jury.

DÉROULEMENT DE L'ACCOMPAGNEMENT

→ Un Architecte Accompagnateur de Parcours vous accompagne dès le début de votre démarche et tout au long de votre VAE, du diagnostic de vos compétences jusqu'à votre passage devant le jury.

- Étape 1 : Déposer sa candidature sur le site de France VAE
- Étape 2 : Rencontrer son architecte-accompagnateur de parcours VAE*
- Étape 3 : Rechercher son financement
- Étape 4 : Envoi du dossier de faisabilité au certificateur
- Étape 5 : Rédaction du dossier de validation
- Étape 6 : Préparation au passage devant le jury

Le contenu et la durée de votre accompagnement seront adaptés en fonction de vos besoins.

MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT :

La durée de l'accompagnement varie en fonction des besoins, de l'expérience et de la certification visée. Il peut être organisé selon différentes modalités :

- Accompagnement individuel (maximum 24h)
- Accompagnement collectif (maximum 29h)

Des formations complémentaires et/ou des stages peuvent être préconisés pour compléter l'expérience.

Les séances se déroulent dans les locaux des organismes accompagnateurs qui mettent à disposition des salles pour la réalisation des prestations ou dans des locaux mis à disposition. Selon certaines situations, le distanciel pourra être envisagé.

MÉTHODES & MOYENS PÉDAGOGIQUES

→ L'accompagnement propose :

- Une méthodologie pertinente de lecture et d'utilisation des référentiels professionnels, ainsi que du dossier de validation. Cette méthodologie vise aussi à éclairer l'expérience ; une expérience vue comme le contexte d'émergence des compétences professionnelles du candidat.
- Une expertise métier proposant une réflexion sur la pratique, la posture et l'identité professionnelle.



Coordonnées

4 Rue de l'Oratoire
69300 - Caluire-et-Cuire
04 87 65 71 46
contact@akteap.cneap.fr
www.akteap.fr
cfc@akteap.cneap.fr



PUBLIC

- Salariés du secteur privé
- Demandeurs d'emploi
- Bénévoles
- Proches aidants

Le parcours France VAE est accessible à toute personne ayant des compétences liées au diplôme visé.

Accessible aux personnes en situation de handicap, nous consulter pour tout aménagement de parcours.

DURÉE & ORGANISATION

- Prévoir 6 mois à 1 an, à adapter individuellement
- Plusieurs rythmes possibles
- En présentiel ou distanciel

NOMBRE DE PERSONNES

- Accompagnement individuel ou collectif possible, en fonction du diplôme visé.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

- Admission sur dossier et recevabilité.

LIEUX

- Le Puits de l'Aune : 17, rue Louis Blanc 42041 FEURS.
- LPP Saint-Ennemond : 10 Rue du Pilat 42207, SAINT-CHAMOND.
- LEAP d'ENNEZAT : 1, route de Riom 63720, ENNEZAT.

TARIFS

- Entretien de faisabilité : 150 €
- Prestation individuel : 80 €/h
- Prestation collective : 55 €/h

Pour un devis personnalisé, nous contacter.

LES POINTS FORTS

- La qualité et la spécificité de l'accompagnement proposé repose sur :
 - La participation régulière des accompagnateurs à des réunions d'échanges de pratiques (régulation)
 - Une méthodologie et des outils adaptés
 - Des accompagnateurs expérimentés disposant d'une expérience avérée de l'accompagnement VAE dans le secteur santé et social

SANCTION DE L'ACCOMPAGNEMENT

- Attestation de suivi d'accompagnement.

Document officiel remis au candidat à l'issue de son parcours d'accompagnement VAE, attestant de sa participation aux actions de validation des acquis de l'expérience.



LE RÔLE DE L'AAP

(Architecte Accompagnateur de Parcours) :

→ L'accompagnateur aide, conseille et soutient le candidat en tant qu'acteur de sa démarche et auteur de son dossier de validation. L'accompagnateur a un rôle de facilitateur. L'accompagnateur doit :

- Apporter des précisions sur l'organisation et les contenus des référentiels et du dossier de validation,
- Apporter une méthodologie de travail et proposer des outils,
- Aider à l'identification et au choix des situations et activités les plus significatives et pertinentes et à leur mise en lien avec les référentiels d'activités et de compétences,
- Aider et accompagner le candidat dans son travail de mémoire, d'explicitation, d'analyse, de modélisation et de formalisation de ses expériences.

Plus d'infos sur : vae.gouv.fr

ACCOMPAGNEMENT VAE	25-26	24-25	23-24
Effectif accompagné	EC	2	NA
Taux de réussite - Obtenu /Présentés	EC	100% 2/2	NA
Satisfaction (enquête réalisée en fin d'accompagnement) Répondants / Sondés	EC	100% 2/2	NA
Taux d'évolution professionnel (enquête réalisée 6 mois après la fin de l'accompagnement) Concernés/Répondants	EC	100% 1/1	NA
Taux d'Abandon - Abandon/Effectif	EC	0% 0/2	NA

EC : En Cours • NA : Non Applicable

Retrouvez également tous les résultats globaux du centre de formation sur notre page : akteap.fr/qui-sommes-nous

Organisme de formation :

Akteap

Association loi 1901
N°SIRET : 503 049 215 00026
Déclaration d'activité
enregistrée sous le numéro
84 69 17362 69.
Cet enregistrement ne vaut
pas agrément de l'Etat.